



Dossier de demande de place dans les crèches municipales de Dole



**Dossier à retourner accompagné des pièces demandées
au Relais Petite Enfance, 8 avenue Rockefeller à Dole.**

Cadre réservé à la direction de la petite enfance

N° de dossier :

Date de réception du dossier :

Date présentation commission :

La ville de Dole propose 4 structures pour accueillir votre enfant

(à numéroter par ordre de préférence):

Crèche collective **Le Petit Prince**
23 Place Barberousse – 39100 DOLE
03.84.72.18.50
creche.le.petit.prince@dole.org
Horaires : du lundi au vendredi
De 7h30 à 18h30
Directrice : Vanessa CLAUDE

Crèche collective **Les Lutins**
10 rue J.Machard - 39100 DOLE
03.84.72.21.47
creche.les.lutins@dole.org
Horaires : du lundi au vendredi
De 7h30 à 18h30
Directrice : Fabienne BESANCON

Multi-accueil **Les Petits Loups**
Espace Georges Brassens
26 A rue du Maréchal Leclerc
39100 DOLE
03.84.72.43.48
multi-accueil.les.petits.loups@dole.org
Horaires : du lundi au vendredi
De 7h30 à 18h30
Directrice : Eloïse GREUSARD

Crèche familiale
Accueil au domicile d'une assistante
maternelle avec 2 demi-journées/semaine
de temps de jeu à l'Île Enchantée
03.84.82.65.94
creche.familiale@dole.org
Horaires : du lundi au vendredi
De 7h00 à 19h00
Directrice : Dominique WEISS-MAURIN

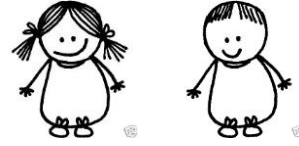
DATE D'ENTREE SOUHAITEE :

COMPOSITION DE LA FAMILLE

ENFANT A NAITRE/NE POUR LEQUEL LA PLACE EST SOLLICITEE

Date de naissance (prévue si à naître) :

Nom et prénom :



Sexe : masculin

féminin

PARENTS	PARENT 1	PARENT 2
Nom et prénom		
Situation familiale		
Adresse		
Tel fixe et portable		
Adresse mail		
Profession		
Nom et adresse employeur		
N° allocataire CAF		
N° allocataire MSA (mutualité sociale agricole)		
Avez-vous déjà un espace- famille pour les activités péri et extrascolaires ou crèche/halte- garderie ? si oui, merci d'indiquer le numéro de votre famille		

Autorisation d'accès et conservation des données personnelles du dossier CAF/MSA :

OUI / NON

(Accès aux ressources pour le calcul du tarif horaire, à défaut il sera demandé l'avis d'imposition, si aucun de ces éléments n'est fourni, le tarif maximum sera appliqué)

FRERES ET SŒURS Nom et prénom	Date de naissance	Structure actuellement fréquentée

HORAIRES DE FREQUENTATION par mois

Les horaires demandés doivent être en fonction de vos besoins réels.



La rédaction du contrat se fera conformément au planning mentionné ci-dessous.

Toute modification de plus ou moins 20%, au moment de l'inscription, ne garantit plus la place.

		LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
Semaine 1	Heure d'arrivée					
	Heure de départ					
	Nbre heures/jour					
Semaine 2	Heure d'arrivée					
	Heure de départ					
	Nbre heures/jour					
Semaine 3	Heure d'arrivée					
	Heure de départ					
	Nbre heures/jour					
Semaine 4	Heure d'arrivée					
	Heure de départ					
	Nbre heures/jour					

Nombre de jours de congés souhaités sur la période du contrat :

Fait à, le.....

Signatures des parents :

PIECES A FOURNIR

Acte de naissance à fournir obligatoirement à la naissance de l'enfant (ou copie du livret de famille)

Un justificatif de domicile de moins de 3 mois ou document attestant de la domiciliation d'une entreprise à Dole (déclaration de TVA de moins de 3 mois ou autre document attestant de cette domiciliation)

N° Allocataire CAF 39/MSA ou à défaut une copie complète de l'avis d'imposition N-2

➤ Pour tous renseignements sur les modes d'accueil, vous pouvez contacter :

Relais Petite Enfance

8 avenue Rockefeller

39 100 DOLE

☎ 03.84.79.52.25

Directrice : Mme Annie COLLIN

mail : relais-petite-enfance@dole.org

site internet : <http://relaisdole.unblog.fr>

➤ Pour tous renseignements concernant ce dossier, vous pouvez contacter :

Pôle des actions éducatives - Service Petite Enfance

Mme Laurie LAMBERT-MOINE

☎ 03.84.79.78.42

mail : laurie.lambert-moine@grand-dole.fr

INFORMATIONS A LIRE

Le dépôt d'un dossier ne signifie pas que votre enfant soit admis en crèche. L'admission de votre enfant ne peut être prononcée que sur décision de la commission d'attribution des places en crèches.

Les dossiers sont présentés selon leur date de dépôt, avec une priorité aux parents résidants à Dole, et au plus tard 6 mois avant la date d'entrée souhaitée dans la structure (cf règlement de la commission).

La demande doit être déposée au plus tard 24h avant la commission.

Si une place vous est attribuée, la date d'entrée qui vous sera donnée ne pourra être reportée. Le contrat d'accueil de votre enfant dans la structure commencera à cette date.

Les parents doivent dans les meilleurs délais, prévenir la direction de la petite enfance s'ils ne donnent pas suite à leur demande ou pour tout changement de situation (adresse, téléphone, situation professionnelle et familiale) ou modification de la demande (jours d'accueils, horaires...).

Observations (cadre destiné au RPE/service petite enfance) :